

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 24

Pouvoirs : 8

Votants : 32

N°2023-26

Abstentions : 0

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 13 Avril à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire à La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 07 avril deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Gérrouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Maryse Parverie, Patrick Gibaud, Joël Vilard, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Philippe Lalay, Sylvie Germond, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Louis Furlaud délégation à Jean-Pierre Broussaud, Patrick Chambord délégation à Christian Vignerie, Thierry Dauchart délégation à Agnès Varachaud, Richard Simonneau délégation à Chantal Robin, Bruno Grancoing délégation à Alain Duris, Bertrand Jayat délégation à Jean Maynard, Pierre Hachin délégation à Jean-Pierre Pataud, Jérôme Suet délégation à Albert Viroulet

Secrétaire de séance : André Soury

Objet : Adoption du tableau des emplois communautaires au 13 avril 2023.

Monsieur le Président rappelle que le tableau des effectifs communautaires est une annexe obligatoire aux documents budgétaires (Budgets Primitifs, Comptes Administratifs).

De plus, la Loi NOTRe du 07 août 2015 est venue renforcer les obligations d'information des assemblées locales en ce qui concerne les éléments devant figurer dans les rapports sur les orientations budgétaires servant de support aux Débats sur les Orientations Budgétaires. Doivent maintenant figurer dans ces rapports sur les orientations budgétaires, des informations relatives à la masse salariale, et notamment en ce qui concerne la structure des effectifs, les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature. Ces éléments ont été fournis lors du Débat sur les Orientations Budgétaires en date du 23 mars 2023.

Concomitamment au vote du Budget Primitif 2023, et dans un objectif d'information de l'assemblée communautaire, le tableau des effectifs est soumis à l'approbation des élus. Ce tableau, très largement « toiletté » des emplois ouverts mais non pourvus pour des raisons diverses, a été soumis au Comité Social Territorial en date du 22 février 2023. Le CST a, à cette occasion, émis un avis positif à l'unanimité de ses membres.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs communautaires au 13 avril 2023, et tel que joint à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD